

PACTE DE CO-RESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE

L'école maternelle est un lieu de croissance et de découverte pour tous les enfants. C'est une communauté où ils rencontrent d'autres enfants et adultes, chacun avec sa propre histoire et ses propres valeurs. Les enseignants comme les parents observent et vivent avec l'enfant dans des contextes différents. Pour cette raison, il est essentiel que leurs points de vue respectifs s'unissent pour créer une véritable alliance éducative, où chacun respecte les rôles et les responsabilités de l'autre. Ce Pacte de Co-responsabilité a pour but de renforcer le lien entre les adultes éducateurs.

En relation avec...	L'école s'engage à...	Les parents s'engagent à...
Éducation	Instaurer un dialogue constructif avec les parents, en reconnaissant le rôle éducatif primordial de la famille. Offrir aux enfants des soins attentifs et sensibles. Soutenir la famille dans sa tâche éducative, en agissant avec compétence et professionnalisme. Créer de nouvelles occasions de développement et de socialisation pour chaque enfant en élargissant l'expérience que l'enfant vit en famille. Maintenir un dialogue constructif même dans les situations de petites difficultés.	Approcher la relation avec les enseignants de manière ouverte et confiante. Soutenir le travail éducatif des enseignants en instaurant des relations de collaboration mutuelle. Coopérer avec les enseignants pour la recherche partagée de stratégies utiles pour affronter les difficultés de la croissance et les éventuels obstacles naturels.
Participation	Promouvoir un climat relationnel positif d'acceptation, de confiance et de respect mutuel. Favoriser la participation des parents en promouvant des moments de rencontre individuels et collectifs pour le partage du parcours de croissance des enfants et pour la construction d'une communauté éducative élargie. Favoriser une pleine collaboration éducative avec les familles, en partageant des normes de comportement communes conçues dans le respect des particularités culturelles, sociales et linguistiques.	Participer aux initiatives communautaires, aux entretiens et aux assemblées organisées par l'école pour partager les projets et le parcours de croissance de son enfant. Respecter les règles et les normes de comportement communes qui garantissent le bien-être de tous les enfants.
Information	Fournir des informations précises sur les activités éducatives et l'organisation de l'école. Communiquer rapidement en cas de variations du fonctionnement du service.	Faire attention aux communications personnelles (avis écrits, courriels, messages) et aux avis affichés sur le tableau d'affichage.

Période d'adaptation	Organiser le contexte d'insertion/d'adaptation de manière à favoriser un climat de confiance en invitant à l'exploration progressive du nouvel environnement, à la découverte de ses attraits relationnels et ludiques et au dépassement des craintes naturelles et initiales. Démarrer les adaptations de manière échelonnée et dans le respect des lignes directrices du Secteur, de manière à permettre qu'avant la fin du mois de septembre, tous les enfants puissent fréquenter jusqu'à 16h00. Organiser les groupes d'adaptation et leur calendrier en tenant compte des critères de formation équilibrée des groupes et, si possible, des besoins professionnels des parents et éventuellement de l'ordre du classement d'admission.	Discuter avec les enseignants pendant la délicate période d'adaptation concernant d'éventuels doutes, curiosités et difficultés. Adhérer aux indications et aux suggestions des enseignants pour l'adaptation, qui prévoient une progressivité visant à favoriser la naissance d'une relation sécurisante avec d'autres adultes, à faciliter la connaissance du nouveau contexte, à comprendre et à accueillir toute la gamme des émotions sous-jacentes à la séparation.
Fréquentation	Soutenir la fréquentation régulière de chaque enfant pour donner une continuité à l'expérience éducative à l'école, en restant toujours disponibles pour la discussion et le dialogue avec les parents dans la recherche commune de solutions face à d'éventuelles difficultés.	Garantir la régularité de la fréquentation. Signaler, selon les modalités définies par le service, la présence au temps prolongé pour les enfants inscrits au service. Faire fréquenter la communauté scolaire dans des conditions de bien-être et de bonne santé, en s'engageant à consulter le pédiatre/médecin de libre choix dans tous les cas de symptômes de maladie.
Entrées/sorties/retards	Organiser l'accueil et le regroupement quotidien de manière à ce que les moments de transition puissent être vécus avec sérénité, en prévoyant de larges plages horaires d'entrée pour que chaque enfant ait le temps nécessaire pour se séparer de son parent en toute tranquillité. Moduler les modalités d'accueil en fonction de la spécificité de chaque enfant, en respectant son rythme, en le soutenant face aux difficultés et en s'accordant avec les parents sur la mise en œuvre	Collaborer avec l'école pour que les moments d'accueil et de regroupement soient vécus sereinement, en discutant avec les enseignants en cas de difficultés pour la

	d'éventuelles stratégies. Permettre, en cas de besoins particuliers, de bénéficier d'entrées personnalisées en les concertant avec la famille.	recherche de stratégies communes. Respecter la ponctualité des horaires d'entrée et de sortie du service. En cas de retard, à considérer comme un événement exceptionnel, avertir l'école avant 9h00 pour permettre la commande du repas et signer le formulaire spécifique attestant du retard. Retirer les enfants avant l'heure de fin du service: en cas de sortie ordinaire (16h00), le retard oblige l'enseignant à rester avec l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent ou de son délégué; en cas de sortie du temps prolongé, le retard ne permet pas la fermeture de la structure à l'heure établie.
État de santé de l'enfant	Promouvoir et protéger le bien-être psychophysique de tous les enfants, en préparant un environnement sain (adéquatement aéré, propre, sûr...) et en prêtant attention à d'éventuels signes de mal-être de chaque enfant. Avertir rapidement les parents en cas de petits accidents ou de situations de mal-être. Afin de protéger la santé de l'ensemble de la communauté infantile, demander le retrait de l'enfant qui présente au moins un des symptômes de mal-être rapportés ci-dessous et définis par les autorités sanitaires au niveau régional, en tant que facteurs de risque de contagion possibles: • température corporelle égale ou supérieure à 38,5°C; • diarrhée (si plus de trois selles liquides en trois heures); • conjonctivite (yeux rouges et sécrétion purulente); • exanthème (apparition soudaine et non autrement motivée par des pathologies préexistantes).	Suspendre la fréquentation de l'école par son enfant si celui-ci présente des symptômes de mal-être d'une pertinence particulière et pouvant constituer des facteurs de risque de contagion au sein de la communauté éducative, comme prévu par les indications sanitaires régionales détaillées sur la gauche. Être rapidement joignable et disponible, personnellement ou par l'intermédiaire de son délégué/sa déléguée, pour le retrait de l'enfant sur

		invitation du personnel scolaire au cas où les symptômes se manifesteraient pendant le séjour à l'école. En cas de retrait, remplir l'autocertification pour la réadmission à la fréquentation et la remettre au moment du retour de l'enfant à l'école. (Le formulaire est disponible sur le site de la Ville de Brescia en recherchant 'Modulistica infanzia').
Administration de médicaments	Administrer des médicaments uniquement en cas de situations de nécessité absolue, déterminée par la présence de pathologies chroniques ou invalidantes et/ou préjudiciables à la santé, après activation d'une procédure spécifique qui identifie le personnel de l'école volontairement disponible et autorisé par la directrice (Conformément à la référence normative "protocole-cadre d'accord entre la région Lombardie et le bureau scolaire régional pour la Lombardie pour l'administration de médicaments et/ou la gestion de dispositifs médicaux à l'école - https://usr.istruzioneelombardia.gov.it/20250703prot33900/). Utiliser, sur présentation d'un certificat médical, des crèmes et des savons différents de ceux fournis par le service, utiles pour le traitement des irritations cutanées si cela s'avère strictement nécessaire.	Fournir des informations rapides à l'école en cas de présence de pathologies chroniques ou invalidantes et/ou préjudiciables à la santé de votre enfant. Adhérer aux indications des enseignants pour activer la procédure spécifique relative à la possibilité d'administrer des médicaments.
Sécurité des enfants	Mettre en œuvre toutes les mesures visant à garantir la sécurité des enfants en respectant le plan d'urgence, et en réalisant des exercices d'évacuation périodiques dans des situations (horaires/contextes) différentes afin de couvrir l'ensemble de la journée éducative. Suivre avec profit les cours sur la sécurité organisés par l'Entité.	Comprendre l'importance des exercices d'évacuation même lorsqu'ils peuvent interférer avec le déroulement normal de la journée éducative ou dans des conditions atmosphériques moins propices. Éviter de faire porter aux enfants des

		chaînes, des bracelets, des chevillères, des boucles d'oreilles et divers bijoux et d'apporter à l'école, même dans leur propre casier, des objets potentiellement dangereux.
Alimentation et régimes	Organiser et gérer la routine des repas, en soignant la relation personnelle avec chaque enfant, en favorisant sa participation de plus en plus autonome et le partage convivial avec ses pairs. Prévoir des menus qui garantissent un apport nutritionnel équilibré en nutriments. Garantir la consommation uniquement des aliments fournis par le service de restauration scolaire, même en cas de célébrations d'anniversaires. Respecter les choix éthiques et religieux des familles.	Présenter une demande spécifique en ligne pour la demande d'éventuels régimes spéciaux pour des raisons ethniques, religieuses et/ou culturelles, ainsi que pour des allergies/intolérances , certifiées par une documentation médicale. Accepter les bonnes raisons qui empêchent l'administration d'aliments qui ne sont pas fournis par le service de restauration, même en cas de célébrations d'anniversaires. Ne pas administrer de petit-déjeuner et/ou de goûter dans les vestiaires à l'entrée et/ou au regroupement.
Photographies	Documenter les activités éducatives avec des enregistrements vidéo et photographiques, afin de pouvoir partager avec les parents les expériences vécues à l'école par les enfants. Ces enregistrements ne peuvent être réalisés que par le personnel éducatif et/ou le responsable du Laboratoire Audiovisuel et Multimédia du Secteur des Services Éducatifs pour l'Enfance, dûment autorisés.	Examiner et sélectionner dans l'autorisation pour les images, les situations où il est permis de faire des enregistrements vidéo/photo-graphiques de son enfant. Prendre des photographies ou effectuer des enregistrements uniquement à l'occasion de fêtes ou

		d'événements ouverts à tous les parents (ce n'est pas autorisé en toutes autres occasions, par exemple pendant la période d'adaptation).
Contribution au coût du service	Afin de garantir des standards de qualité adéquats et en même temps la viabilité économique du service, définir un système tarifaire équilibré, qui tienne compte de la capacité contributive effective des familles, déterminée en référence à l'ISEE, comme prévu par la réglementation en vigueur (les frais sont réglementés par la délibération n° 132 de 2025, disponible sur le site institutionnel de la commune de Brescia).	Effectuer le paiement des frais avec régularité et, dans le cas où l'on souhaite bénéficier d'avantages sur le montant de la contribution, établir l'ISEE et fournir aux bureaux administratifs le consentement à l'utilisation, selon les délais indiqués de temps en temps.

La Directrice du Secteur des Services
Éducatifs pour l'Enfance (0-6 ans)

Dr. Anna Maria Finazzi

(Signature autographe remplacée par mention
imprimée conformément à l'art. 3, alinéa 2 du
décret législatif n° 39/1993)

La signature des parents/tuteurs pour prise de connaissance sera recueillie auprès de
l'établissement concerné.